

Les taxes communales restent stables



Le conseil municipal autour du maire, Arnaud Prigent. (Photo D. O.)

Après le vote des comptes administratif et de gestion 2016 approuvés par les conseillers municipaux, le maire, Arnaud Prigent a fait voter les taux communaux qui, cette année encore, ne bougeront pas. Le revenu fiscal s'élève à 61 260 euros. Mais l'adjointe, Nathalie Héron, a appris lors d'une réunion, vendredi 6 avril, de la communauté de commune des Alpes d'Azur que *« des augmentations sont prévues au niveau de la fiscalité intercommunale. »* (Nice-Matin d'hier).

La réfection des rues continue

Le budget de fonctionnement est de 509 061 euros et le budget d'investissement de 2 455 124 €.

Les travaux sur les réseaux vont se poursuivre avec une tranche conditionnelle pour un montant de 368 646 euros concernant la partie amont de la rue de la Fontaine et l'im-

pas de la Baragne.

L'église Saint-Michel verra sa toiture désamiantée et refaite ainsi que le clocheton et les fixations des cloches pour un montant de 214 110 euros.

Pour la voirie, le maire va demander que la subvention de 3 000 euros soit augmentée pour refaire le mur du chemin élargi à la suite de l'affaissement d'une partie du terrain de sport.

L'opération de l'extension du cimetière du Serre-Doste datant de cinq ans est annulée car elle n'a pas évolué depuis deux ans. Pour le conseiller municipal Gilles Gordolon, *« la création de caveaux devrait être considérée comme une des opérations prioritaires et il n'est pas concevable de mettre en terre des gens en attente de caveaux. »*

Pour le maire, *« annulation ne veut pas dire abandon. »* Un autre projet sera donc étudié.

DANIEL OLIVARI